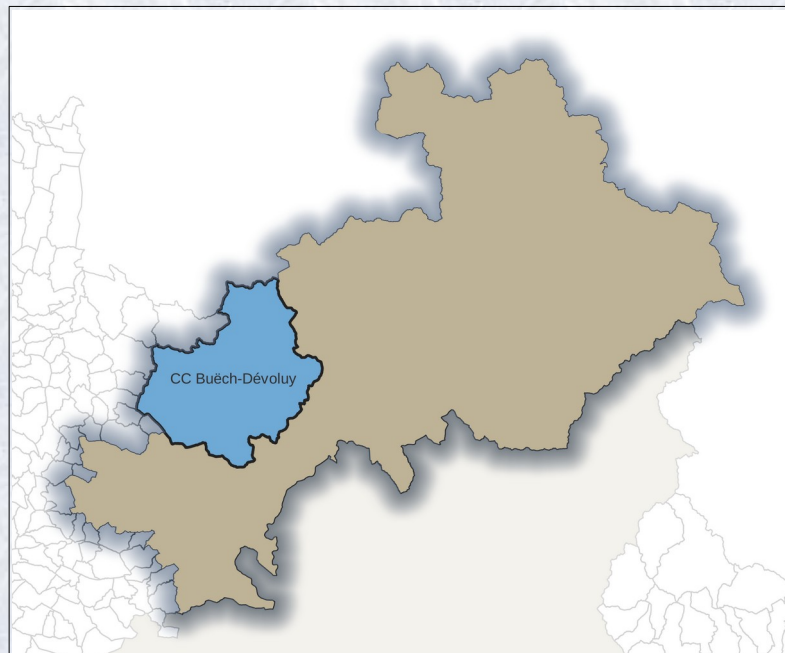


## Communauté de communes du Buëch-Dévoluy



### Résumé

Toutes énergies confondues, la communauté de communes du Buëch-Dévoluy a produit 60 GWh en 2019\* pour une consommation de 309 GWh (soit environ 20 %). Cela représente environ 4 % de la production du département.

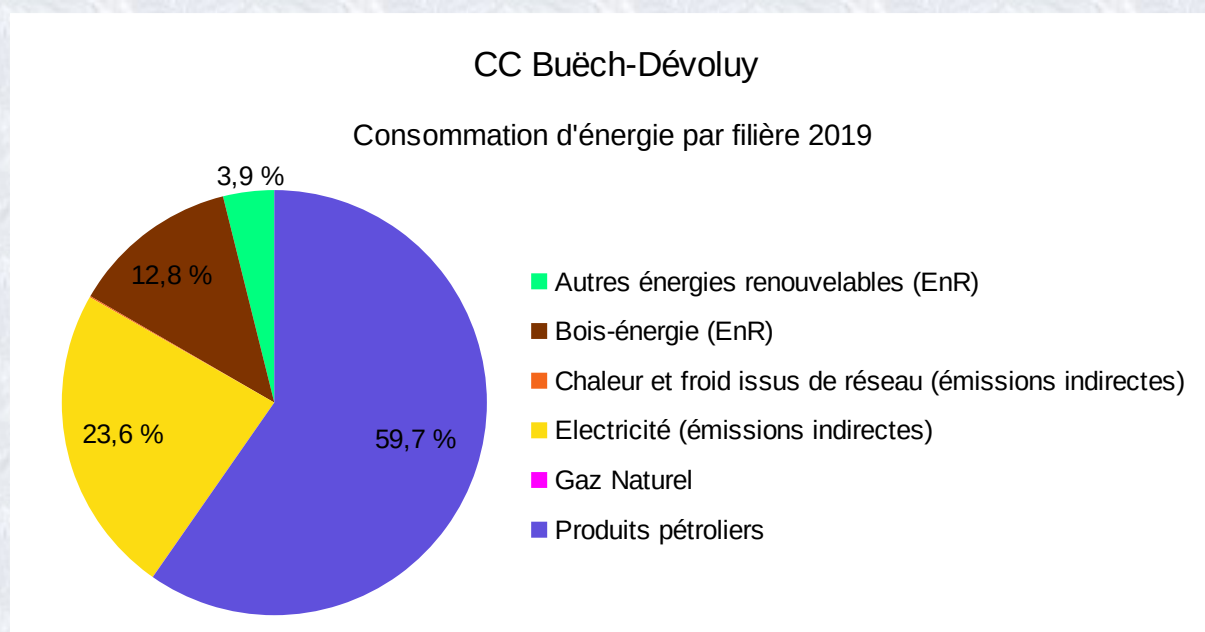
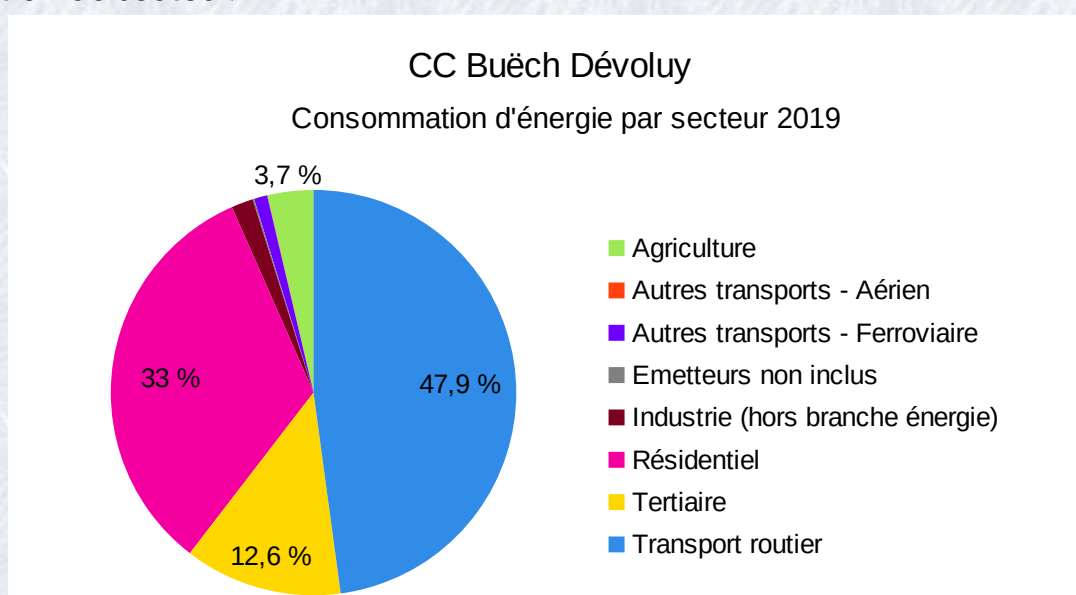
Les filières électriques à étudier en priorité au regard du potentiel du territoire sont plutôt le photovoltaïque et l'éolien autour du poste-source de Veynes. Une réflexion est par ailleurs à mener sur le développement de la filière thermique renouvelable : bois énergie, réseaux de chaleur, méthanisation, solaire thermique dont les capacités sont à explorer.

## Le profil énergétique du territoire

### La consommation d'énergie

La consommation finale en 2019\*, toutes filières confondues, représente **309 GWh** sur l'ensemble de la communauté de communes. Les principaux secteurs qui consomment de l'énergie sont les transports routiers et le secteur résidentiel. À noter que 60 % provient des produits pétroliers, deuxième taux le plus important du département dont la moyenne se situe entre 45 % et 50 %.

La consommation de la communauté de communes représente 5 fois la production du secteur.

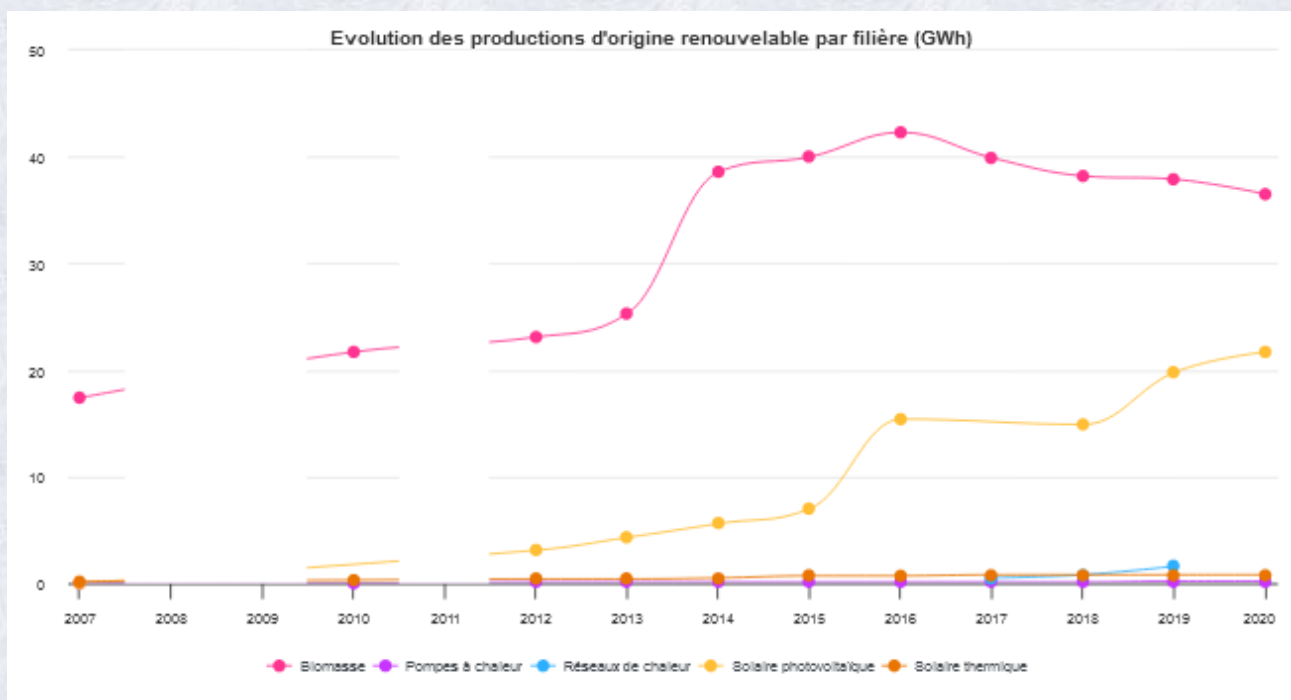
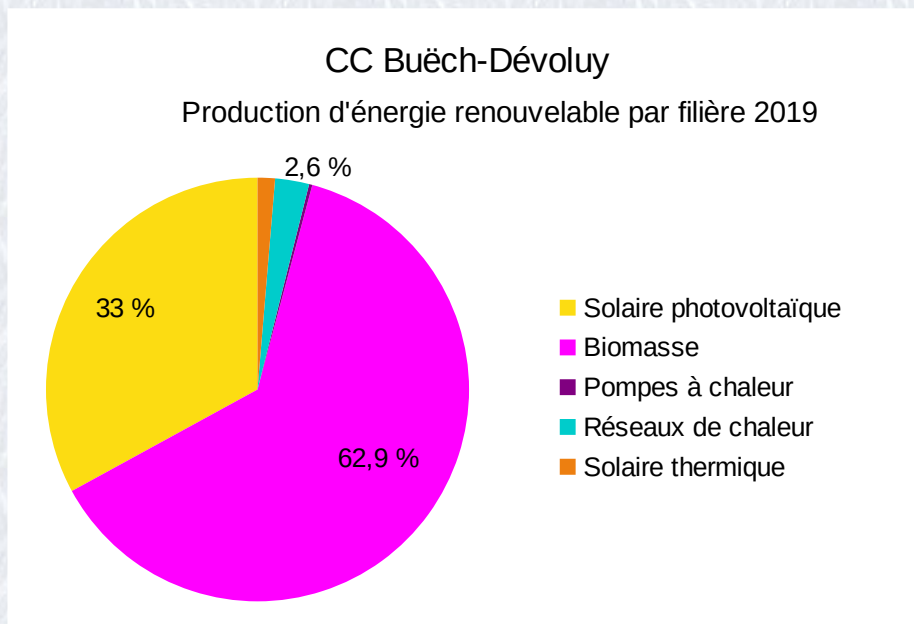


\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

## La production d'énergie

La production 2019\* de la communauté de communes s'élève à **60 GWh**. Elle est largement soutenue par la **biomasse** (environ 38 GWh soit près des 2/3 de la production globale) et l'**énergie solaire photovoltaïque** (environ 20 GWh soit 1/3 de la production globale).

Deux centrales solaires photovoltaïques au sol sont en service sur les communes de Montmaur (environ 7,8 MWh) et Aspres-sur-Buëch (environ 5 MWh).



\* Le choix des données 2019 a été privilégié dans la mesure où l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Source Cigale : <https://cigale.atmosud.org/visualisation>.



## Le guide de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol, un outil d'aide à la décision




Pour vous aider à appréhender les différents enjeux qui interviennent avec l'élaboration d'un parc PV, la DDT accompagne les projets avec le guichet conseil administratif et a élaboré un guide départemental de recommandations à destination des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol.

Ce guide s'articule autour de 6 principes directeurs :


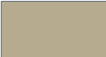
- Les sites anthropisés et dégradés doivent être privilégiés
- Les terres mécanisables et les alpages sont à protéger
- Les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier sont à protéger
- Les espaces naturels remarquables sont à protéger
- Les sites remarquables sont à protéger et le développement des centrales photovoltaïques doit être cohérent avec les enjeux paysagers du territoire
- Les secteurs exposés à des aléas naturels forts et très forts sont à proscrire.

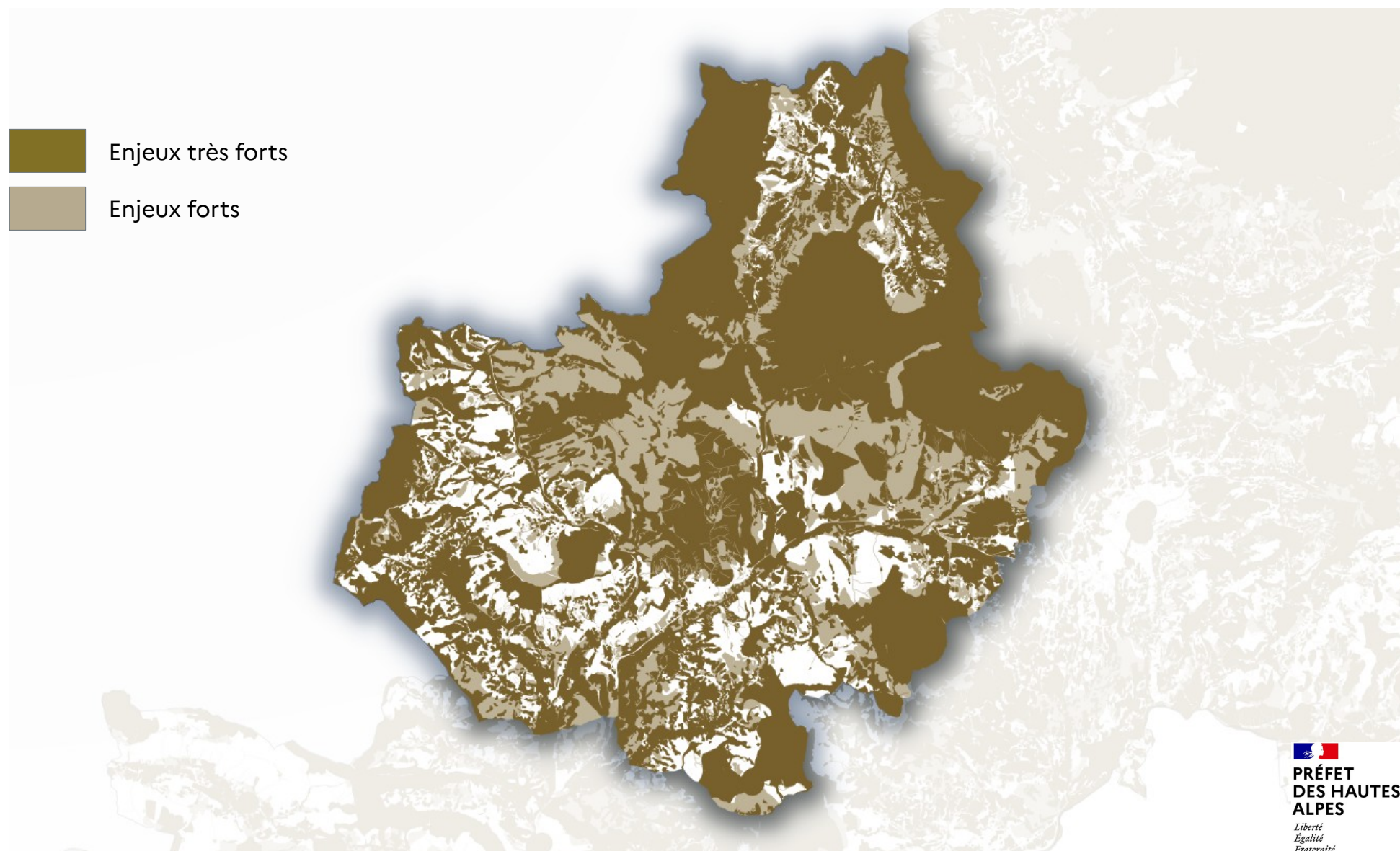
En application de ces grands principes, une identification et une analyse des critères rédhibitoires a été menée, ainsi qu'une traduction cartographique des critères quand des données géoréférencées pertinentes étaient mobilisables à l'échelle départementale.

La carte suivante distingue trois niveaux de couleur :

-  Zones sombres : présence d'un enjeu très fort au sens du guide de recommandations, zones défavorables à l'implantation d'un parc PV.
-  Zones claires : présence d'enjeux forts : il faut analyser des données complémentaires avant de poursuivre les réflexions sur un projet. Le cas échéant il conviendra d'adapter le projet.
-  Zones blanches : parmi les critères analysés dans cette cartographie, il n'y a pas d'obstacle significatif identifié au développement de centrales PV au sol. Néanmoins, l'examen de données complémentaires ou de relevés de terrain pourraient révéler des contre-indications au développement de projet (en particulier la présence d'espèces protégées, de phénomènes naturels ou l'analyse des effets cumulés).

## Communauté de communes du Buëch Dévoluy

-  Enjeux très forts
-  Enjeux forts





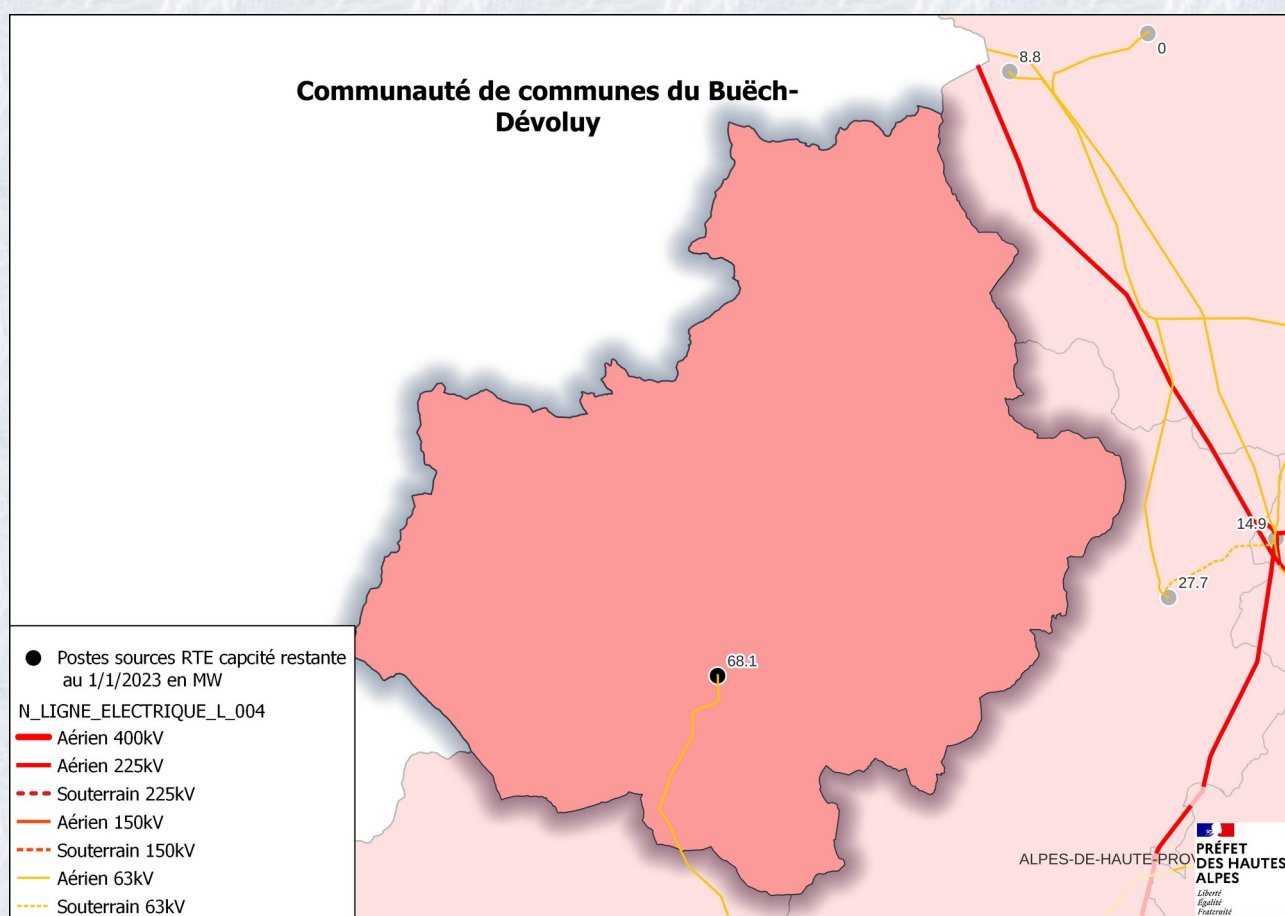
## Le réseau de transport et de distribution d'électricité \*

La faisabilité technique et économique d'un projet dépend entre autres de la capacité du réseau à pouvoir accueillir une production électrique supplémentaire. Ces informations sont disponibles sur le site CAPAréseau et à travers le S3REnR.

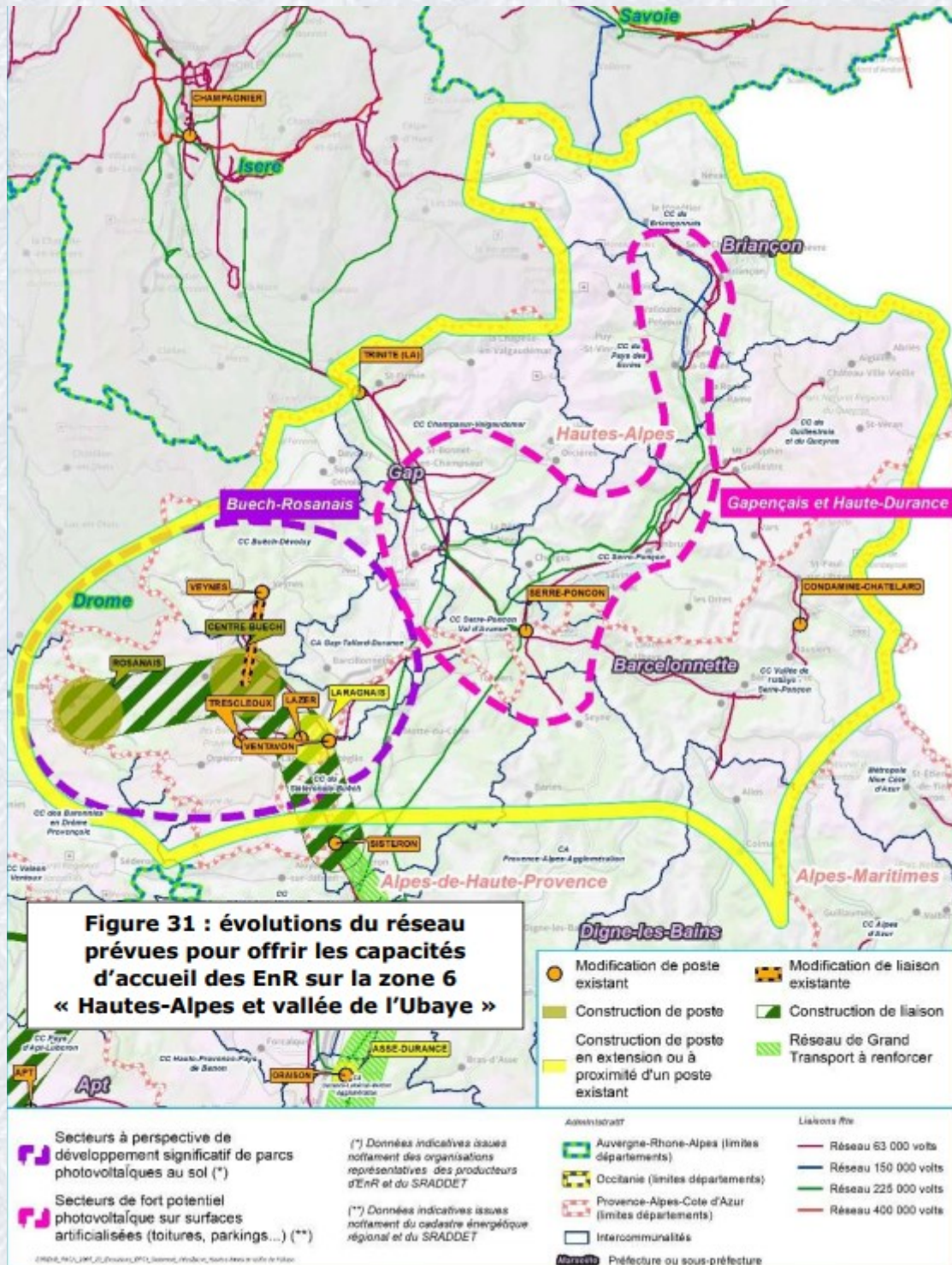
Dans la communauté de communes du Buëch-Dévoluy, la puissance installée des EnR déjà raccordées sur le poste-source de Veynes s'élève à 36,8 MW. La puissance des projets en attente de raccordement des EnR s'élève à 4,3 MW.

La capacité du réseau électrique de transport à accueillir de nouveaux projets EnR sur la communauté de commune est de 69 MW (poste-source de Veynes). Cependant, pour atteindre cette capacité des travaux sont programmés par RTE. Cette capacité sera disponible dans 5 à 7 ans.

La création de postes sources supplémentaires est également envisagée dans le Buëch et en particulier un poste « Centre Buëch » (80 MW), dont l'emplacement exact n'est pas encore défini.



\* Données issues de CAPARESEAU (janvier 2023) : <https://www.capareseau.fr/>





## Les EnR thermiques (potentiel) sur le territoire

En ce qui concerne les autres énergies, des données sont disponibles sur les sites suivants :

– rapport « Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération », réalisé par le CIBE, la FEDENE, le SER, UNICLIMA et avec la participation de l'ADEME, édition 2021 :

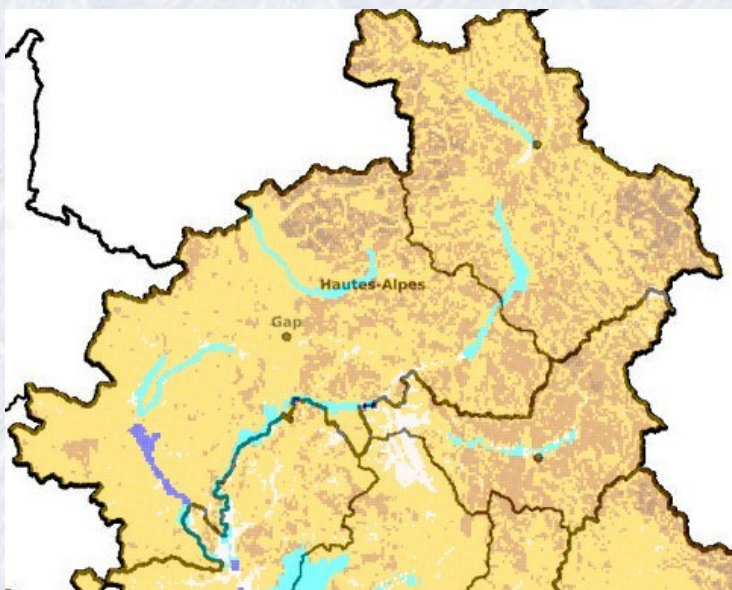
<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/wp-content/uploads/basedoc/panorama-chaleur-2021-web.pdf>

– pour le bois-énergie : site de la mission régionale bois-énergie PACA :

<https://bois-energie.ofme.org/>

– pour la ressource géothermique, cartographie en ligne du BRGM :

<https://www.geothermies.fr/viewer/>



Ressources géothermiques de surface sur échangeur ouvert (nappe) et sur échangeur fermé (sonde) en Provence-Alpes-Côte d'Azur

	Potentiel de la ressource très favorable hors nappe
	Potentiel de la ressource favorable hors nappe
	Potentiel de la ressource peu favorable hors nappe
	Potentiel de la ressource défavorable hors nappe
	Potentiel de la ressource très favorable par nappe
	Potentiel de la ressource favorable par nappe
	Potentiel de la ressource peu favorable par nappe
	Potentiel de la ressource non connu

– pour la méthanisation et le compostage : aucune unité de méthanisation n'est recensée à ce jour dans le périmètre de l'EPCI. La commune de Dévoluy possède un potentiel d'après les données d'Atmosud.

Cartographie en ligne produite par Metha'synergie :

<https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>